



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité,  
chargé de Skeyes et de la SNCB,  
concernant le traitement des caténaires contre le givre  
- Bruxelles, le 27 novembre 2019 -**

Monsieur le Ministre,

La presse s'est récemment faite l'écho du test d'un traitement préventif de la caténaire contre le givre sur trois lignes de la Province du Luxembourg. Selon mes informations, le produit pulvérisé sur la caténaire présenterait l'avantage de ne pas abîmer cette dernière, au contraire des trains spéciaux équipés de pantographes anti-givres en acier.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quelles seront à l'avenir les lignes concernées par ce traitement préventif ?
- Combien de bris de caténaires dûs au givre ont-ils été constatés en 2018 et 2019 ? Pour combien de minutes de retard accumulées ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse du ministre, François BELLOT :**

1. Selon Infrabel, les lignes qui seront prises en considération pour le traitement préventif de la caténaire contre le givre sont celles qui font déjà, aujourd'hui, l'objet des parcours de dégivrage de la caténaire, à savoir :

- L37 et L44 entre Welkenraedt et Spa-Géronstère ;
- L162 entre Rochefort-Jemelle et Arlon ;
- L165 entre Libramont et Bertrix ;
- L165, L167 et L162 entre Virton, Athus, Arlon et Marbehan ;
- L96N entre Bruxelles-Midi et Hal.

La sélection de ces lignes tient compte de la manifestation récurrente du givre sur la caténaire.

2. Notamment grâce à l'ensemble des opérations d'entretien et de prévention menées par les services d'Infrabel, il n'y a eu aucun bris de caténaire dû à la présence de givre.